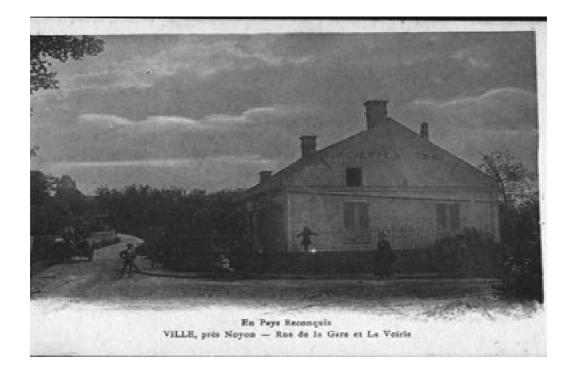


# Villinfos



## **Bonne Année 2016**





Le passé est dans nos têtes, l'avenir est dans nos mains...

Le mot du maire

Les réunions du conseil municipal

Les infos des associations

**Informations diverses** 

Bulletin Municipal

1er Trimestre 2016

N°86





#### Chers Villois et Villoises,

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement difficile.

En janvier 2015, j'avais déjà évoqué les événements tragiques qui avaient eu lieu à Charlie Hebdo. Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage aux victimes des attentats aussi criminels que lâches, qui se sont produits à Paris, en novembre.

Les extrémismes quels qu'ils soient, qui surgissent çà et là, et même jusque dans notre monde rural, n'engendrent que la haine. Nous devons les condamner fermement et les combattre.

Pour nous, à Ville, malgré le bruit et la fureur du temps, le conseil municipal et moi-même, tentons toujours de maintenir le cap et de respecter notre objectif qui est d'améliorer la vie des habitants.

Les travaux de mise en sécurité de la rue du Moulin du Chapitre sont à présents terminés.

Le hangar communal est en cours de construction.

Le projet d'agrandissement du cimetière avance : le terrain a été acheté et nous devrions déposer notre demande de subvention dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les appels d'offres pour le choix d'un bureau d'étude en vue de l'élaboration du Plan Local d' Urbanisme ont été lancés.

Nous devons aussi le bien vivre de la commune, aux associations et à tous leurs bénévoles que je remercie chaleureusement.

Je remercie aussi les employés communaux qui ont toujours à cœur de mener à bien leurs fonctions.

Cette année, Mary, notre secrétaire de mairie qui a débuté sa carrière dans la commune, en 1978, va nous quitter pour, nous lui souhaitons, une paisible retraite. Elle sera remplacée par Amélie qui travaille déjà au secrétariat depuis le mois d'octobre.

C'est au nom de l'ensemble du conseil municipal que je vous présente mes meilleurs vœux pour vous-mêmes et vos familles.

Le Maire,
Philippe BARBILLON



#### Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI de 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

#### Distribution de sacs du tri selectif



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin d'éviter les abus, la distribution des rouleaux de sacs de tri sélectif sera faite en fonction du nombre de personnes de chaque foyer, selon le tableau ci-dessous :

Taille du foyer	Sacs jaunes yer en rouleaux de 20 sacs (attribution annuelle)	
Habitant seul	3 rouleaux	
2 personnes	3 rouleaux	
3 personnes	5 rouleaux	
4 personnes	5 rouleaux	
5 personnes et +	6 rouleaux	

#### **Recensement Citoyen**

Les jeunes gens nés en JANVIER, FEVRIER et MARS 2000sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

#### Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

#### Etat-civil 4ème trimestre 2015

#### Naissances:

Maude CAILLET, le 9 novembre Nolan THAYE, le 12 décembre

#### Décès:

Ghislain DÉRANTY, le 13 novembre Alain QUATREVAUX, le 16 novembre



#### Bibliothèque de VILLE

Lecture pour les tout petits et jeune public

Calendrier 1er trimestre 2016

FÉVRIER	Tout petits et jeune public	Vendredi 12	10 h à 11 h	Lectures derrière les masques
MARS	Tout petits	Vendredi 11	10 h à 11 h	Lectures diverses





#### Vœux du Maire

Plus de 120 personnes se sont rassemblées à la salle polyvalente lors de la cérémonie des vœux du maire qui a eu lieu le samedi 9 janvier. Un moment toujours important dans la vie communale qui est l'occasion d'échanges entre les habitants et les élus.



#### Quelques photos...



Heure du conte à la médiathèque



Cérémonie du 11 novembre



#### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 22 octobre 2015

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet - Jocelyne Hallu - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant -Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations Marie-José Pont à Jocelyne Hallu

Secrétaire de séance : David Cresson

Compte rendu de la réunion du 11 septembre 2015 adopté à l'unanimité.

#### Rapport du service assainissement 2014

Monsieur le Maire, assisté par Monsieur Samuel Kieffer de la société Lyonnaise des Eaux, présente le rapport du service d'assainissement 2014 au conseil municipal.

Il résulte de ce rapport qu'il serait nécessaire d'établir un contrôle annuel des branchements des particuliers par secteur pour vérifier l'existence éventuelle de rejets d'eaux parasites (eaux pluviales) dans le réseau. A voir également, l'état des tampons.

#### Remplacement d'un aérotherme de la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité, vu les devis établis par différentes entreprises pour le remplacement d'un aérotherme de la • salle polyvalente, décide d'étudier un autre système de chauffage et de faire faire des études à ce sujet.

#### Remplacement chaudière logement 3bis rue de la mairie

Le conseil municipal, vu les devis établis pour le remplacement de la chaudière du logement 3bis rue de la mairie, soit :

-Entreprise BLM: 3000.00 € TTC (chaudière BAXI LUNA) -Entreprise RSC VISERY: 3083.35€ TTC (chaudière CHAPPEE) -Entreprise TESTE : 3893.89€ TTC (chaudière CHAPPEE)

4089.43€ TTC (haudière DE DIETRICH)

Décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise BLM qui est la moins disante.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.

#### Indemnisation pour passage des canalisations d'eaux usées en terrain privé

Le conseil municipal:

- Vu la délibération 201440 en date du 06 juin 2014, concernant la proposition d'indemnisation à Monsieur Gérard CAILLE, pour le passage de canalisations d'eaux usées pour les parcelles cadastrées C1464, C1465 et C786, comme suit :
  - une indemnisation de 300 m2 au prix de 9.15 € et de 220 m2 au prix fixé par le service des Domaines, soit taux légal à compter de 1991,
  - l'établissement d'un acte notarié constatant de façon officielle la régularisation,
  - géomètre et des frais notariés.
- en charge par la commune de Ville, des frais d'avocats qu'il a engagés;

Décide, à l'unanimité, de rajouter aux indemnisations et prises en charge énoncées dans la délibération 201440 du 06 juin 2014, Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la les frais d'avocats engagés par Monsieur Gérard CAILLE.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer les conventions et actes qui en Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental

résulteront.

#### Délibération prise pour opposition au projet de fusion des syndicats d'électricité de l'Oise

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant du Président du Syndicat Force Energies lequel informe les communes adhérentes qu'un projet de fusion des trois syndicats d'électricité de l'Oise (Force Energies, SEZEO et SE 60) a été mis à l'ordre du jour de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015. Il a invité les maires à se positionner contre ce projet de fusion et leur a proposé de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le Président du Syndicat Force Energies rappelle que :

- la création d'un syndicat unique conduirait inexorablement à un éloignement des centres de décision alors même que les réseaux basse tension constituent la colonne vertébrale indispensable au bon fonctionnement et développement d'une commune;
- de plus, la constitution d'un syndicat unique conduirait à des investissements conséquents sur la zone dont les réseaux sont actuellement les moins performants, au détriment des communes, syndicats et gestionnaires de réseaux qui ont entretenu leurs réseaux depuis de nombreuses années;
- un syndicat unique impliquerait également un coefficient de TCCFE unique or aujourd'hui, FORCE ENERGIES a adopté un coefficient à 6 pendant que le SE60 est à 8,5. Cette fusion entraînerait donc une hausse du coût de l'électricité pour les usagers.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal s'opposent au projet de fusion des syndicats d'électricité dans l'Oise

#### Avis sur le projet de schéma départemental de coopération <u>intercommunale</u>

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise, en date du 12 octobre 2015 concernant la proposition n° 25 relative à la fusion du syndicat interscolaire de Ville -Suzoy-Passel avec celui du SIVOM de Cannectancourt, Evricourt, Thiescourt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que ces deux syndicats n'ont pas les mêmes 0.80 €, ladite indemnité étant assortie des intérês au compétences (le syndicat interscolaire de Ville -Suzoy-Passel n'a pas la compétence cantine, périscolaire et NAP, celle-ci incombant à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais).
- Considérant que les deux syndicats n'appartiennent ni à la - la prise en charge par la commune de Ville des frais de même communauté de communes ni à la même trésorerie.
- Considérant que cette fusion nuirait au bien-être des en-Vu la demande orale de Monsieur Gérard CAILLE, de prise fants notamment en raison d'un trajet en bus plus long au regard de la distance des différentes écoles du secteur fusionné.

Décide de s'opposer à la fusion de ces deux syndicats.

convention tripartite de partenariat avec le Département de l'Oise et chaque bénéficiaire pour le Pass Permis Citoyen





#### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la participation de la commune de Ville au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

#### Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2015 comme suit :

- Article 21318: + 1000.00€ (stores et portes toilettes écoles)
- Article 2188 : + 3000.00€ (chaudière logement rue de la mairie)

#### **Questions diverses**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la boulangerie de Noyon « Les délices de Laurent » pour desservir le village avec un camion de tournée. Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'association « Les Galopins », exprimant ses remerciements pour le soutien financier et moral de la commune. Il informe que, grâce à ces diverses manifestations, l'asso-

pu resomme à cha-

Séance du 20 novembre 2015

verser la de 700€ cune des

7 classes du regroupement scolaire.

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet -Jocelyne Hallu- Marie-José Pont- Hervé Brunel - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot- Nadège Denizart - Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Procurations</u>: David Cresson à Philippe Barbillon- Christian Loir à Rémi Lejop.

Absents: Vincent Bonenfant

Secrétaire de séance : Christophe Carton Compte rendu de la réunion du 22 octobre 2015 adopté à l'unanimité.

Chapitre	Article	Objet	Montant
O11	60622	Carburant	2 000.00 €
	60628	Pharmacie	77.00 €
	60631	Produits d'entretien	500.00 €
	616	Assurances	177.00 €
	6231	Annonce PLU	193.00 €
	6261	Affranchissement	200.00 €
6262		Frais télécom	650.00 €
	6281	Cotisations ADTO+UMO	1 216.00 €
O12	6453	Cotisations retraite	1 260.00 €
	6454	Cotisations ASSEDIC	200.00 €
65	6531	Cotisations Maire adjoints	700.00 €
		Total	7 173.00 €

#### Décisions modificatives de crédits

Chapitre	Article	Objet	Montant
O13	6419	Remboursement salaires	9 175.00 €
		Total	9 175.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2015 comme suit :

## Section de fonctionnement Dépenses Recettes

#### Avenant système intégré de gestion de bibliothèque

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Département de l'Oise propose de mettre à disposition de la commune pour sa bibliothèque, le logiciel Orphée premier en fournissant une licence et en assurant la formation des responsables de la bibliothèque. En contrepartie, la commune s'engage à mettre à disposition de la bibliothèque une connexion internet. Il précise que la bibliothèque de Ville est déjà dotée d'une connexion internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant à passer avec le département de l'Oise concernant le système intégré de gestion de la bibliothèque (Orphée premier).
- autorise le maire à signer cet avenant.

#### **Montant des loyers 2016**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas revalor ser les loyers pour l'année 2016, pour les logements situés 1, rue de la mairie ; 3, rue de la mairie ; 3 bis, rue de la mairie et 10, rue du château

## Répartition du financement du déploiement du très haut débit entre la CCPN et la commune

Pour faciliter le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, la CCPN a pris la compétence réseaux numériques, et s'est positionnée comme seul interlocuteur financier du SMOTHD (Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit), assumant l'avance de la part communale et intercommunale. La CCPN a décidé de recourir au portage financier proposé par le SMOTHD, à savoir un lissage sur 25 ans au taux de 2.5%. La réalisation du réseau jusqu'au domicile est chiffrée en moyenne à 1200€. Grâce au financement du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, un tiers seulement est laissé à la charge du bloc communal et intercommunal, soit 370€ par prise. La CCPN a décidé d'accompagner financièrement les communes en prenant à sa charge 70€.

Les communes auront à reverser leur participation à la CCPN sur la base de 300€ multiplié par le nombre de priæs sur la commune. Pour cela, deux options s'offrent aux communes :

• soit une participation totale sur une seule année soit une participation étalée sur 25 ans intégrant en sus le coût financier de l'opération de lissage.

Pour la commune de Ville, le nombre total de prises est estimé à 347, soit un coût total de 104 100€. Pour un paiement échelonné sur 25ans, l'échéance annuelle serait d'environ 6000€.



#### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## <u>Répartition du financement du déploiement du très haut débit entre la CCPN et la commune</u>

Pour faciliter le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, la CCPN a pris la compétence réseaux numériques, et s'est positionnée comme seul interlocuteur financier du SMOTHD (Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit), assumant l'avance de la part communale et intercommunale. La CCPN a décidé de recourir au portage financier proposé par le SMOTHD, à savoir un lissage sur 25 ans au taux de 2.5%. La réalisation du réseau jusqu'au domicile est chiffrée en moyenne à 1200€. Grâce au financement du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, un tiers seulement est laissé à la charge du bloc communal et intercommunal, soit 370€ par prise. La CCPN a décidé d'accompagner financièrement les communes en prenant à sa charge 70€. Les communes auront à reverser leur participation à la CCPN sur la base de 300€ multiplié par le nombre de priæs sur la commune. Pour cela, deux options s'offrent aux communes :

- soit une participation totale sur une seule année,
- soit une participation étalée sur 25 ans intégrant en sus le coût financier de l'opération de lissage.

Pour la commune de Ville, le nombre total de prises est estimé à 347, soit un coût total de 1 04 100€. Pour un paiement échelonné sur 25ans, l'échéance annuelle serait d'environ 6000€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le mode de reversement à la CCPN : soit un remboursement en une seule fois, soit un remboursement échelonné sur 25ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'opter pour une participation étalée en 25ans.
- autorise le Maire à signer tout document y afférent

Délibération prise pour opposition au projet de fusion du syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp, et du syndicat de la Belle Anne, et de la dissolution du syndicat de captage de Passel

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise, en date du 12 octobre 2015 concernant la proposition n° 11 relative à la fusion du syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp, et du syndicat de la Belle Anne, et de la dissolution du syndicat de captage de Passel,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant la prévision du transfert de compétences Eau en 2020 vers les communautés de communes Considérant les contraintes financières engendrées

 Décide de s'opposer à la fusion du syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp, et du syndicat de la Belle Anne, et de la dissolution du syndicat de captage de Passel.

#### Avenant au contrat d'affermage assainissement

Le conseil municipal, au vu du volume important d'eau claire

parasite qui arrive à la Station d'épuration, décide de réaliser des contrôles de conformité des branchements des particuliers au réseau d'assainissement des eaux usées. Ce contrôle sera étalé sur une durée de 4ans à raison de 83 contrôles de branchement par an. Le surcoût des contrôles de branchement sera de 0.1833€ HT par m3 d'eau soumis à la redevarce d'assainissement.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un avenant au contrat d'affermage avec la société Lyonnaise des Eaux.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'établissement de cet avenant et autorise le Maire à le signer.

#### **Divers**

Monsieur Valck expose au conseil municipal les possibilités apportées par certains prestataires de gaz pour l'installation d'un réseau dans la commune. Le conseil municipal décide de contacter plusieurs sociétés et de mener une étude à ce sujet en fonction du nombre de foyers intéressés.



# Le repas des « anciens » de 65 ans et plus aura lieu le DIMANCHE 13 MARS

Une invitation sera adressée aux personnes concernées.

Comme d'habitude, nous vous attendons nombreux pour partager un moment de partage et de convivialité.









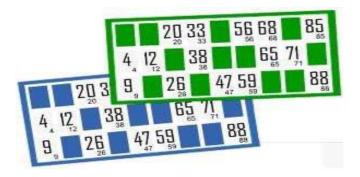
Le 17 octobre 2015, soirée moules-frites dans une ambiance « cinéma »



Le 19 décembre 2015, de nombreux habitants sont venus se réchauffer autour du vin et du chocolat chaud offerts par le comité des fêtes.

### **DATES A RETENIR**

## LOTO



## Chasse à l'œuf



## **MEILLEURS VŒUX**



## LES GALOPINS

#### Tout d'abord, Bonne et heureuse année à vous et à tous vos proches!

Depuis septembre, nous avons organisé beaucoup d'actions : la bourse aux vêtements et articles de puériculture et vêtements de 0 à 12 ans à Suzoy, nous avons eu Halloween avec un repas tartiflette à Ville, les calendriers des enfants, la vente de chocolats de Noël, des achats groupés de foies gras et de sapins Nordmann et nous avons terminé l'année avec un très beau marché de Noël. Vous avez été nombreux à venir et nous vous en remercions. Nous comptons sur vous pour venir ou participer à nos autres actions courant 2016.















Nous vous rappelons qu'il n'y a pas que les parents du regroupement scolaire qui sont conviés, vous tous habitants de Ville Suzoy Passel et famille et amis, êtes les bienvenus, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous, les bénéfices sont reversés aux écoles pour les enfants des trois communes. Si vous avez besoin nous pouvons vous transmettre des affiches, il vous suffit de nous contacter.

#### Nos projets à venir pour le premier semestre 2016 :

Projets	où	quand
Grille de Pâques	3 villages	Courant février pour la vente
Loto avec "Nicolas et Aurélie"	VILLE	Samedi 19 mars
KERMESSE (avec une nouvelle organisation!)	VILLE	Samedi 25 juin

#### PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION:

Présidente : Cindy CRESSON : 06 19 83 72 22
 Trésorière : Séverine ILLOUL : 06 25 03 62 68

• Secrétaire : Véronique DUDOMAINE : 06 25 12 46 05

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Galopins





## La Compagnie d'Arc

Le jeu d'arc est en rénovation. Les fenêtres et les portes de la salle d'armes ainsi que la verrière est ont été remastiquées et repeintes d'une agréable couleur verte. La verrière ouest sera bientôt remplacée. Merci à la municipalité pour ces travaux.

La Saint Sébastien aura lieu le dimanche 24 janvier à Chiry pour nos deux compagnies : messe à 9 h 30 suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un vin d'honneur.

Le bouquet provincial de 2016 sera organisé par la compagnie d'arc de Soissons. C'est un bouquet important car cette compagnie est considérée comme la compagnie « mère » de l'archerie de Picardie.

## Les Gais Ville à Joie

#### Dates des activités pour le 1er trimestre 2016

Janvier		28
Février	11	25
Mars	10	24

# Renseignements: Madame Bernadette Villain



C'était le jeudi 26 novembre à la salle polyvalente la compagnie du ZIEU a présenté son spectacle adapté de la pièce de Shakespeare, Othello.





Dans une mise en scène intimiste, les trois acteurs ont déroulé avec brio devant la centaine de personnes présentes, une tragédie froide et implacable qui nous parle d'argent, de sexe, de soif de pouvoir, de vengeance et de manipulation des esprits.

Autant dire que cette pièce est malheureusement intemporelle et qu'elle est toujours d'actualité 400 ans après.

#### La CAF de l'Oise vous informe

#### La prime d'activité entre en vigueur...

Au 1er janvier 2016, la Prime d'activité remplace le RSA et la Prime pour l'emploi. Cette prestation a toujours pour objectif de soutenir l'activité en complétant les ressources des travailleurs aux revenus modestes. Mais elle présente aussi un certain nombre d'évolutions, notamment en s'adressant aux jeunes à partir de 18 ans dans des conditions beaucoup moins restrictives que le RSA jeunes.

Autre évolution majeure : la branche « famille » a fait le choix du 100 % dématérialisé sans pièces justificatives. Cette innovation devrait faciliter l'accès aux droits des bénéficiaires, à la condition que nos services leur permettent de faire leurs démarches en ligne depuis des espaces numériques connectés au www.caf.fr.

Notre site internet propose depuis le 22 décembre un simulateur de droit à la Prime d'activité ainsi qu'une vidéo mode d'emploi.



#### La page « jardin » de Magali



Eliminez les branches mortes ou malades des arbres et arbustes anciens. Brossez les écorces des arbres pour les débarrasser du lichen.

En février,



Taillez les conifères si vous voulez réduire leur ramure ou équilibrer leur silhouette. Semez les verveines, agératums, bégonias, impatiences, mufliers ....en serre ou derrière une vitre.



c'est le moment de bêcher et de nettoyer les massifs. Le bêchage permet d'aérer le sol et d'améliorer le drainage. C'est le mois idéal pour tailler les rosiers et les arbustes qui ne fleurissent pas au printemps, millepertuis, bignone, boule de neige, fusain du Japon, glycine... Divisez les plantes vivaces, plantez les hortensias, les rhododendrons et les azalées. Etalez du compost bien décomposé aux pieds des arbres et des arbustes.

#### Nouveaux horaires de la sous-préfecture de Compiègne

- Pôle immatriculation: du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30.
- Pôle immigration: du lundi au vendredi de 8H30 à11h30 et de 13h30 à 16h00.
- Accueil général et pôle permis de conduire du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00.

Afin de vous éviter de vous déplacer et d'attendre au guichet, les démarches liées aux diverses opérations d'immatriculation peuvent être effectuées:

- ⇒ auprès des professionnels de l'automobile (garages agréés, centres auto...) et sites agréés par le ministère de l'intérieur pour les demandes d'immatriculation,
- ⇒ sur les sites <u>www.oise.gouv.fr ou www.interieur.gouv.fr</u>: téléchargement des imprimés, informations, délivrance de non-gage, changement d'adresse,
- ⇒ par messagerie sur la boite fonctionnelle : sp-fni-compiegne@oise.gouv.fr pour obtenir des informations sur la réglementation et/ou le suivi de votre dossier,
- ⇒ par courrier : Sous-préfecture, 21 rue Eugène Jacquet 60321 Compiègne Cedex.

#### VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Denis Valck—Jocelyne Hallu—Gilles Trouillet—Marie-José Pont— Hervé Brunel—David Cresson—Catherine Gimaret—Christophe Carton—Eliane Avot—Nadège Denizart—Christian Loir—Remi Lejop—Vincent Bonenfant—Guy Illoul. Conception et réalisation : Brigitte Bily.

Imprimé par nos soins à la mairie de VILLE—6, rue de la mairie—60400—VILLE Tél.: 03.44.09.24.24—Fax: 03.44.09.92.82—email: mairie.ville@wanadoo.fr Site internet: http://www.villinfos.fr

